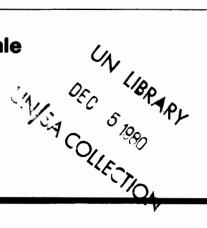




Assemblée générale



Distr. GENERALE

A/35/749 11 décembre 1980 FRANCAIS ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session Points 61 p) et 91 de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE : CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES SOURCES D'ENERGIE NOUVELLES ET RENOUVELABLES

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Incidences administratives et financières du projet de résolution I recommandé par la Deuxième Commission (A/35/592/Add.5, par. 16)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur: M. Carl C. PEDERSEN (Canada)

- 1. A sa 5lème séance, le 9 décembre 1980, la Cinquième Commission, en application de l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/35/65) au sujet des incidences administratives et financières du projet de résolution I recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 16 de son rapport (A/35/592/Add.5), ainsi que le rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et financières (A/35/7/Add.21).
- 2. Les déclarations et observations que les délégations ont faites au cours de l'examen de la question par la Commission sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (A/C.5/35/SR.51).
- 3. Se référant au paragraphe 10 d) de l'Annexe I au document A/C.5/35/65, une délégation a proposé que le montant de 39 900 dollars qui était prévu pour fournir un appui aux agences de presse du tiers monde et à un certain nombre de publications soit utilisé pour fournir un appui à des organismes de diffusion comme le groupe des agences de presse des pays non alignés, la Pan African News Agency et les agences d'autres régions. Le représentant du Secrétaire général a confirmé que l'intention de l'Organisation, conformément au paragraphe 10 d) de l'annexe I au document A/C.5/35/65, était bien de fournir un appui, dans les limites des ressources qui seraient allouées à cet effet, à des organismes de diffusion comme le groupe des agences de presse des pays non alignés, le Pan African News Agency, l'Inter-Press Service et aux autres organismes et publications qui desservent en particulier les pays en développement.

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

4. La Commission a décidé, sans opposition, d'informer l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution I recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 16 de son rapport (A/35/592/Add.5), il faudrait ouvrir au budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981 des crédits additionnels d'un montant total de 81 300 dollars, qui se répartiraient comme suit :

	Dollars
Chapitre 4 [Organes directeurs (activités économiques et sociales)]	16 300
Chapitre 10 (Commission économique pour l'Europe)	11 500
Chapitre ll (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique)	16 000
Chapitre 12 (Commission économique pour l'Amérique latine	12 500
Chapitre 13 (Commission économique pour l'Afrique)	13 000
Chapitre 14 (Commission économique pour l'Asie occidentale)	12 000

Il sera tenu compte du coût des services de conférence à fournir, qui est estimé à 3 929 200 dollars sur la base du coût intégral desdits services, dans l'état récapitulatif du coût des services de conférence qui sera soumis à l'Assemblée générale vers la fin de la présente session.

5. Les représentants des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, du Canada, de la République fédérale d'Allemagne, d'Israël et du Tchad ont fait des déclarations pour expliquer leurs positions.
